

### **34 - Accord-cadre sur les travaux d'impression des services - Autorisation de signature**

**M. l'Adjoint DUMONT, Rapporteur :** Dans le cadre d'une réflexion globale portant sur une plus grande mutualisation des moyens, la Ville de Besançon et le Grand Besançon souhaitent s'associer sous forme d'un groupement de commandes pour passer un accord-cadre portant sur les travaux d'impression des services.

En effet, les deux collectivités sont amenées à éditer de nombreux supports de communication, qu'il s'agisse de valoriser l'action de leurs services ou de promouvoir de façon plus large leur image dans différents domaines.

L'atelier municipal d'imprimerie, doté d'un matériel de reprographie numérique, d'une machine offset et d'équipements de façonnage, répond en partie aux besoins d'impression des services municipaux. Cependant, certains travaux présentant des caractéristiques techniques spécifiques (formats, pagination, volumes de tirages, pliages particuliers, finitions...) ne peuvent pas être réalisés en interne et nécessitent donc de faire appel à des imprimeurs du secteur privé. De plus, le Grand Besançon ne possède pas, à l'instar de la Ville, un tel atelier interne d'imprimerie permettant la réalisation en régie de travaux d'impression.

Au regard de la multiplicité des demandes pouvant émaner de l'ensemble des services des deux collectivités et de la difficulté à en connaître la périodicité, cet accord-cadre permettra d'apporter une réponse à chaque besoin et d'obtenir une offre plus avantageuse économiquement et plus cohérente techniquement compte tenu de l'imbrication des territoires, des services qui sont mutualisés et des projets qui peuvent être menés en commun par les deux collectivités.

Ainsi, la Ville de Besançon et le Grand Besançon ont convenu de créer, pour cet accord-cadre, en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, un groupement de commandes dont le coordonnateur sera la Ville de Besançon. Les principales missions assurées par ce dernier seront les suivantes : recensement des besoins des membres du groupement, détermination de la procédure de passation applicable, élaboration du dossier de consultation des entreprises, analyse des candidatures et des offres, signature et notification de l'accord-cadre au(x) titulaire(s) et suivi de l'exécution de l'accord-cadre. Le groupement de commandes sera constitué pour la durée de la procédure de passation de l'accord-cadre et jusqu'à la fin de son exécution.

La procédure retenue est un accord-cadre multi-attributaire passé sous forme d'un appel d'offres ouvert, pour une année, avec possibilité de 3 reconductions, pour un montant maximum de 300 000 € HT par an. Le marché aurait une date de début d'exécution fixée à mai 2014.

La consultation se décompose en 4 lots :

- Lot 1 : Travaux d'impression numérique petits formats (jusqu'à A3 +)
- Lot 2 : Travaux d'impression numérique moyens et grands formats
- Lot 3 : Travaux d'impression en sérigraphie
- Lot 4 : Travaux d'impression offset.

**Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur la constitution du groupement de commandes,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'accord-cadre.

**«M. LE MAIRE** : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 22 janvier 2014.*